

Un logo pour les membres du SNJV

Vous souhaitez revendiquer votre appartenance au SNJV et promouvoir les actions du SNJV

Vous êtes nombreux à nous avoir demandé un moyen de vous prévaloir de l'appartenance au SNJV et de promouvoir les actions du syndicat. A cet effet, nous avons créé un logo qui est disponible en téléchargement. Vous pouvez en faire toute utilisation, et notamment le faire figurer sur votre site internet.

Ainsi la communauté des développeurs français de jeux vidéo sera aussi visible au delà de notre seul site internet.

Grand emprunt national : le SNJV propose 5 mesures clés pour relever les défis industriels du jeu vidéo

Le SNJV a adressé le 29 octobre ses recommandations sur l'utilisation du grand emprunt pour la filière du Jeu vidéo

Saisissant l'opportunité de la mesure annoncée par le président de la république au début de l'été 2009, dans le cadre du 2e volet du plan de relance, le SNJV a remis au rapporteur général de la commission chargée de réfléchir à l'affectation des fonds du grand emprunt, son livre blanc intitulé "5 mesures clés pour relever les défis industriels et culturels du jeu vidéo.

Télécharger le document complet du SNJV

<http://www.snjv.org/fr/dossiers-snjv/grand-emprunt-snjv-prese.html>

Le SNJV intervient auprès de la commission européenne dans le cadre de l'appel à projets sur les œuvres interactives du programme MEDIA

Suite à l'évolution des critères d'éligibilité de l'appel à candidature pour les œuvres interactives, le SNJV est intervenu pour exiger un retour à l'état antérieur

Le nouvel appel à candidatures pour la réalisation d'œuvres interactives, lancé par la commission européenne dans le cadre du programme MEDIA 2007-2013 a été publié début octobre.

Il s'avère que les critères d'éligibilité ont été modifiés sensiblement et conduisent désormais à priver les développeurs français du bénéfice de cette mesure.

En effet, si les sociétés européennes indépendantes éligibles demeurent celles ayant pour activité principale la production audiovisuelle et/ou la production d'œuvres interactives, "les œuvres éligibles doivent désormais être exclusivement des concepts de contenu interactif numérique, conçus spécifiquement en complément d'un projet audiovisuel (animation, documentaire de création ou fiction)".

Cette modification des critères d'éligibilité prive le plus grand nombre des studios de développement du bénéfice de cette aide.

Le SNJV a donc décidé de réagir vigoureusement et a adressé un courrier à la commission européenne pour contester cette évolution qui a été opérée sans aucune consultation des parties concernées.

L'EGDF est également intervenu sur ce sujet début septembre. Nos deux structures suivent désormais ce sujet de près.

Réunion des développeurs français de Middleware

Le SNJV réunira les développeurs français de middleware le 17 novembre prochain à Paris

Après un an d'activités, nous faisons le constat partagé avec bon nombre d'acteurs du middleware que certaines problématiques liées aux activités d'éditeurs de logiciels techniques pour le jeu vidéo doivent être considérées en tant que telles.

Nous souhaitons donc réunir tous les acteurs français à l'occasion d'une réunion d'échanges et de concertation en vue d'élaborer ensemble une feuille de route pour le SNJV sur ces sujets en 2010.

Votre société est directement concernée par ce sujet. Nous vous invitons donc à participer à cette réunion qui aura lieu le 17 novembre à 14H00 au siège du SNJV à Paris.

Nous souhaitons sincèrement que le plus grand nombre de sociétés du middleware puisse participer à cette première réunion afin que les pistes d'actions qui se dégageront agrément toutes les entreprises françaises.

Merci de bien vouloir confirmer votre présence à cette réunion auprès de Julien Villedieu, par email : dg@snjv.org